



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRÊTE N° DDCSPP SIS - 17-05/04
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N°2015058-0003 DU 27/02/2015, MODIFIÉ,
RELATIF A LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE RÉFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS ET NON
AFFILIÉS AU CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR

La Préfète d'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 57 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°205058-0003 du 27 février 2015 modifié, portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale pour les collectivités territoriales affiliées et non affiliées au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir ;

Considérant la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Chartres Métropole au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la communauté d'agglomération Chartres Métropole n'est plus affiliée au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu les délibérations de Chartres Métropole et de son CIAS relatives à leur adhésion à compter du 1^{er} janvier 2017 au socle commun des prestations facultatives du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir comprenant notamment la mission liée au secrétariat des instances médicales,

Vu l'arrêté de Chartres Métropole concernant la désignation des représentants de l'administration à la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant les propositions des organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges à la commission administrative paritaire, concernant la désignation des représentants du personnel à la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret du 16 février 2017, portant nomination de Mme Sophie BROCAS, en qualité de Préfète d'Eure-et-Loir, à compter du 13 mars 2017,

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2015058-003 du 27 février 2015 modifié, portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale pour les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés et non affiliés au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, est modifié comme suit :

Chartres + CCAS + Chartres Métropole + CIAS

représentants des collectivités et établissements

Titulaires	Suppléants	
ELAMBERT Jacqueline	Ville de Chartres	FROMONT Elisabeth
FERRONNIERE Françoise		MILON Janine
ELAMBERT Jacqueline	CCAS de Chartres	MILON Janine
HABERT François		MACLOUD Denis
LE NOUVEL Hervé	Chartres Métropole	PICHARD Mylène
GOIMBAULT Christine		ELAMBERT Jacqueline
GOIMBAULT Christine	CIAS de Chartres Métropole	GALLOPIN Jean-Luc
PICHARD Mylène		FROMONT Elisabeth

représentants du personnel Ville de Chartres + CCAS + Chartres Métropole + CIAS

Titulaires	Suppléants	
Cat. A – BERTHE Yvan	ASSAYAG Irène	DELABRE Patrick
Cat. A - CHANTOME Aurélie	SIMON Jonathan	MATHIEU Marie
Cat. B – VALLEE Fabienne	LAURO Katia	-
Cat. B - DUMAS Sylvie	DUPIN Mélanie	JAOUEN Loïc
Cat. C – STIVES Michel	DEVIGE Corinne	DELESSARD Philippe
Cat. C - BEAUREPERE Sylvain	BEN TAHAR Abdeïlah	FLEURY Gérard

ARTICLE 2: Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le **17 MAI 2017**
 P/ le Préfet d'Eure-et-Loir et par délégation,
 Le Directeur Départemental, de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Jean-Bernard ICHE